

Le 18 septembre 2006

RÉSOLUTION DU CONSEIL N° 06-11

Approbation d'une réaffectation des fonds budgétaires du CCPM

LE CONSEIL

CONVIENT, par les présentes, d'approuver la réaffectation d'un montant n'excédant pas 75 000 \$CAN au sein des catégories budgétaires relevant du budget 2006 du Comité consultatif public mixte afin de supporter les dépenses de la réunion qu'il tiendra les 7 et 8 novembre 2006 à Cancún, au Mexique.

ADOPTÉE PAR LA CONSEIL :

Judith E. Ayres
Gouvernement des États-Unis d'Amérique

José Manuel Bulás
Gouvernement des États-Unis du Mexique

David McGovern
Gouvernement du Canada